

MC/2192

**Original: français
31 mai 2006**

**QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE DE PRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA FONDATION HASSAN II
POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER**

**DEMANDE DE REPRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA FONDATION HASSAN II
POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER**

1. Dans une lettre datée du 29 mai 2006, dont une copie est jointe en annexe I, le Président délégué de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, datée du 30 mai 2006, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DU 29 MAI 2006 ADRESSÉE PAR
LE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA FONDATION HASSAN II
POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

S'appuyant sur les excellentes relations existant entre la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et sur le partenariat qui lie nos deux institutions à travers l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Étranger (OCME), la Fondation aspire à jouer un rôle plus important et être davantage associée aux travaux de l'OIM en accédant à la qualité de membre observateur.

Aussi, vous saurais-je gré des mesures que vous voudrez bien prendre pour soumettre notre requête à la prochaine session du Conseil.

Vous trouverez ci-joint une note de présentation de la Fondation.

[Formule de politesse]

Note de présentation :
La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Crée en 1990, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, est une institution à but non lucratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens fondamentaux que les Marocains de l'Extérieur entretiennent avec leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Pour ce faire, la Fondation développe au profit des Marocains Résidant à l'Etranger de nombreuses activités, au Maroc et dans les pays de résidence dans les domaines culturel, religieux, social, économique et juridique.

A cet effet, la Fondation est dotée d'une structure d'étude et d'analyse et de six structures opérationnelles:

Structure d'étude et d'analyse :

L'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger^{*}: Outil d'observation, d'analyse et d'aide à la décision, cette structure a pour mission de réunir, de stocker et d'interpréter les informations relatives à la condition des marocains résidant à l'étranger.

Six Structures opérationnelles :

Le Pôle Coopération et Partenariat : Il œuvre pour le développement de la coopération avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les agences et les organismes de coopération étrangers, les organisations internationales et régionales spécialisées. Il œuvre également pour la promotion du partenariat avec les associations dans le domaine du développement participatif au Maroc et dans les pays de résidence.

Le Pôle Etude et Assistance Juridique : Il a pour attribution d'apporter un appui aux marocains résidant à l'étranger qui en expriment le besoin, pour la défense et la promotion juridique de leurs intérêts au Maroc et dans les pays de résidence à travers le traitement et le suivi de leurs requêtes et doléances.

Le Pôle Assistance Sociale et Prévention : Il a pour mission l'aide et l'assistance ponctuelle aux Marocains Résidant à l'Etranger, en cas de sinistre ou de nécessité matérielle imprévue. Il a également pour rôle d'informer et de sensibiliser les Marocains Résidant à l'Etranger sur les précautions à prendre concernant la préservation de leur droit, ainsi que sur les services offerts par les systèmes d'assurance et de prévention dans les pays d'accueil.

Le Pôle éducation, échanges culturels, sport et jeunesse : Il œuvre pour le développement de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine. Ce Pôle accueille également, dans le cadre d'un séjour culturel organisé chaque été, les enfants marocains résidant à l'étranger. L'action de cette structure est axée également sur l'animation des programmes religieux, culturels, sportifs et scientifiques.

* L'ouvrage « Marocains de l'Extérieur » est le premier fruit de la coopération entre la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et l'Organisation Internationale pour les Migrations, à travers l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Le Pôle Promotion Economique : Il a pour mission de suivre l'environnement économique national, informer les MRE sur cet environnement et sur les opportunités d'investissement, conseiller et accompagner les MRE porteurs de projets d'investissements depuis la phase d'identification jusqu'au démarrage de l'activité et les assister en cas de difficultés.

Le Pôle Communication et Information : Il est le support à la politique de la Fondation en matière de communication. Il est chargé également de développer les différents outils visuels, audiovisuels et documentaires utilisés par les différentes unités de la fondation.

Annexe II

**LETTRE DU 30 MAI 2006 ADRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA FONDATION HASSAN II
POUR LES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER**

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 mai 2006, réf. 349/8t-y/06, par laquelle vous me faites part du souhait de la *Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger* de participer en qualité d'observateur aux travaux du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Etant donné que les travaux de la *Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger* ont pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens fondamentaux que les Marocains migrants entretiennent avec leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration, je suis moi aussi d'avis que la participation de la Fondation en qualité d'observateur sera mutuellement bénéfique à nos deux organisations. En conséquence, les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève le 8 juin 2006.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis en temps voulu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête et je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens encore plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]